

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.167

1er juin 1990

Distribution spéciale

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>NORVEGE</u>
2. Organisme responsable: Direction nationale de l'hygiène et de la sécurité du travail
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Appareils à jet d'eau à haute pression
5. Intitulé: Appareils de décapage à jet d'eau à haute pression
6. Teneur: Le règlement énonce les normes de sécurité applicables aux appareils et dispositifs de nettoyage, de décapage au jet et de découpage, ainsi que les prescriptions concernant leur conception, utilisation, entretien et marquage
7. Objectif et justification: Santé et sécurité
8. Documents pertinents: Recueil des lois norvégiennes
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A fixer
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 août 1990
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: